

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-02

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 12

L'an deux mil dix sept

Le douze janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 5 janvier 2017

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
SIGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME DONT LE MAIRE EST
PETITIONNAIRE A TITRE PRIVE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Jean-Michel PIDOLOT a donné procuration à Pascale CHOTEL

ABSENTS : Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Considérant l'article L 422-7 du code de l'urbanisme énonçant que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ;

Considérant que dans le cas où le maire est intéressé, le conseil doit désigner un autre membre même lorsque les permis de construire sont normalement signés, non par le maire, mais par son adjoint en vertu d'une délégation de signature ;

M. le maire demande donc au conseil de désigner un conseiller signataire des dossiers d'urbanisme lorsqu'il en sera le pétitionnaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

PROPOSE de désigner un conseiller membre de la commission urbanisme ;

DESIGNE, M. Fabien ORCEL comme signataire des dossiers d'urbanisme lorsque le maire en sera le pétitionnaire.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire